



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD DU SAGUENAY  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE**

**AVIS PUBLIC  
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

**SÉANCE DU 02 JUILLET 2024 ANNULÉE**

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par la soussignée Carolle Perron, directrice générale par intérim de la Municipalité de Saint-Ambroise, que le Conseil, en vertu de l'article 148.0.1 du Code municipal du Québec informe les citoyens :

- **QUE** la séance ordinaire du Conseil prévue au calendrier le 02 juillet 2024 est annulée et reportée au 5 août 2024.

DONNÉ à Saint-Ambroise ce 19<sup>ième</sup> jour du mois de juin 2024.

Carolle Perron

Directrice générale par intérim.

---

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD DU SAGUENAY  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE**

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

Je soussignée, Carolle Perron, directrice générale par intérim de la Municipalité de Saint-Ambroise, certifie sous mon serment d’office que j’ai procédé à l’affichage du présent avis public, ce 19<sup>ième</sup> jour du mois de juin 2023.

EN FOI DE QUOI, j’ai signé à Saint-Ambroise, ce 19<sup>ième</sup> jour du mois de Juin 2024.

Carolle Perron

Directrice générale par intérim